

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 82-277 du 19 août 1982

chargeant le Camarade Alidou BOUKARY,  
Ministre des Fermes d'Etat, de l'Ele-  
vage et de la Pêche, de l'intérim du  
Camarade Amidou BABA-MOUSSA, Ministre  
de l'Information et de la Propagande  
pour compter du 16 Août 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 82-226 du 3 Juillet 1982 chargeant le Camarade  
ADJO Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assem-  
blée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de  
la République pour compter du 5 Juillet 1982.

DECRETE :

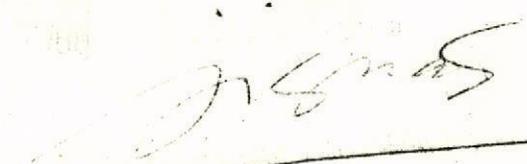
Article 1er.- Du 16 Août au 15 Septembre 1982, le  
Camarade Alidou BOUKARY, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Ele-  
vage et de la Pêche est chargé de l'intérim du Ministre de  
l'Information et de la Propagande pendant la période de congé  
du Camarade Amidou BABA-MOUSSA.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 20 Août 1982

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National, le Président du  
Comité Permanent de l'Assemblée Na-  
tionale Révolutionnaire, chargé de  
l'intérim,



---

ADJO Boko Ignace

Ampliations : PR 6 CCdu PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MIP-MFEEP 6  
PPC 2 autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-  
ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1 SGG 4.